

XV Convegno SeSaMO

Università degli Studi di Napoli L'Orientale

22-24 giugno 2022



SOCIETÀ PER GLI STUDI SUL MEDIO ORIENTE

TITOLO/TITLE: Dés)ordres dans la justice transitionnelle : genre et politisation du traitement des passés violents après les soulèvements de 2011

(Dis)orders in transitional justice : gender and politicization in the investigation of violent pasts after the 2011 uprisings

PROPONENTE/I – PROPONENT/s: SÉLIMA KEBAILI, FRÉDÉRIC VAIREL

ABSTRACT (1500 parole/words):

After the 2011 uprisings in the Middle East and North Africa (MENA), the region was seen as a promised land for experts in transitional justice, often conceived as the “good” way of dealing with violent pasts. Different groups in the region have mobilized to take advantage of this international prescription.

Various scholars (Fisher and Stewart 2014; Benraad 2014; Gobe 2016; Vairel 2021) have considered the travel of these institutional solutions and have underlined their limits, measured their conformity to the “model”, or regretted the disconnections between the multiplication of discourses on transitional justice and the limits of regimes transformation that this justice should initiate or support.

The integration of women in transitional justice processes has received particular attention in the region, especially in Tunisia where a “Women” sub-commission was set up in the Truth and Dignity Commission, the Tunisian truth commission. In both the academics and practitioner literature on transitional justice, women participation is considered both as a “prerequisite” for the success of these programs and as a tool to achieve success. Because gender policies reveal some of the tensions that run through the implementation of transitional justice, our panel will focus on this issue. More specifically, we are seeking papers, in French or English, that examine or combine two dimensions: gender and the politicization of transitional justice.

First, we will examine the place of women in transitional justice processes in a region often described as having low requirements regarding the status of women, where political affairs is said to be a matter for men since independence and where political violence has often been treated as a neutral masculine. In the history of transitional justice, the consideration for a gender perspective is relatively recent (Belle and O’Rourke 2007; Rubio-Marín 2007 and 2009; Buckley Zistel 2012). It concerns the participation of women in the process of examining the past (cooperation with feminist NGOs, gender balance in the institutions responsible for this examination). The Moroccan experience is revealing. While the Equity and Reconciliation Commission (IER) was set up by “progressist” activists, only one woman was a member of the commission. The concern for gender has emerged during the work of the IER, without having been initially foreseen. The attention for gender also focuses on the elaboration of categories of violations specifically directed against women. These categories nourish new narratives of the coercion exercised by different types of agents on behalf of states. This also gives rise to new victim figures, among which the “indirect victim” (wives, sisters and daughters of political opponents). The categories of victims and the practices of coercion lead us to question the very notion of political violence in order to include it in a continuum of practices of domination against women.

Second, the panel will discuss the claim of transitional justice to propose formats and standards for investigating the past. The investigation of violent pasts and the treatment proposed by the promoters of transitional justice are part of an ordering process: they should take place in a neutral, objective, and depoliticized way. Contrary to these prescriptions, different elements combine to

launch politicization processes (Kebaili, 2021). First of all, there are various controversies about the extent of the periods of violations considered, the preferred methods of examination of the past (trials, truth commissions) or the forms of its avoidance (amnesty, amnesia, individual compensation). Then, it brings into play processes of “rise in generality” which concern the violations taken into account, the reparations and the forms they should take, the groups and collectives affected by violence. Finally, it involves a collective dimension insofar as controversies over the violent past are a starting point for the constitution of NGOs or movements.

At these different levels, actors from different activist, political or associative backgrounds can be involved. These questions are also intertwined with issues of international transfers of public policies and the institutionalization of gender. The normative framework of transitional justice, already restrictive, is also intertwined with international standards for the institutionalization of gender, which are themselves largely standardized (Cîrstocea, Lacombe, Marteu, 2018; Kebaili 2019). The question of women's participation in the process is thus appropriated by various actors and reveals the way in which politicization is constructed at various levels.

In other words, by examining the relationship between gender and transitional justice, we aim to investigate what gender, as a social process and as an analytical perspective, makes to transitional justice in the MENA region, in particular the way an expertise of dealing with the violent past is appropriated and diverted to be politicized. In turn, we will also ask how struggles around transitional justice renew our understanding of the arrangement between genders in the region.

Bibliography

Benraad, Myriam, 2014, « La justice transitionnelle dans le monde arabe : fortunes et infortunes », *Politique étrangère*, n°3, p. 151-161.

Buckley-Zistel Susanne, Stanley Ruth (dir.), 2012, *Gender in Transitional Justice*, London, Palgrave Macmillan. Christine Bell, Catherine O'Rourke, 2007, “Does Feminism Need a Theory of Transitional Justice? An Introductory Essay”, *International Journal of Transitional Justice*, vol. 1, n°1, p 23–44.

Cîrstocea Ioana, Lacombe Delphine, Marteu Elisabeth (dir.), 2018, *La globalisation du genre. Mobilisations, cadres d'actions, savoirs*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Fisher, Kirsten J. and Robert Stewart (eds.), 2014, *Transitional Justice and the Arab Spring*, London: Routledge. Gobe Éric (dir.), 2016, *Des justices en transition dans le monde arabe ? Contributions à une réflexion sur les rapports entre justice et politique*, Rabat, Centre Jacques-Berque.

Kebaili Sélina, 2019, *Des réseaux informels à la managérialisation : une association de femmes dans la Tunisie (post) révolutionnaire*, *Ethnologie française*, 49, p. 311-322.

Kebaili Sélina, 2021, *Repenser le rôle des victimes dans la justice transitionnelle en Tunisie : le cas de la « Journée de la loyauté »*, *L'Année du Maghreb*, n° 26, II, p. 157-174.

Rubio-Marin Ruth, 2007, “Women and Reparations”, *International Journal of Transitional Justice*, vol. 1, n° 3, 1 December, p. 318–337.

Rubio-Marin Ruth (ed.), 2009, *The Gender of Reparations: Unsettling sexual hierarchies while redressing human rights violations*, New York, Cambridge University Press.

Vairel Frédéric (dir.), 2021, « Violences du passé, politique(s) au présent ? La justice transitionnelle comme passage « d'une histoire dans une autre » », *L'Année du Maghreb*, n ° 26, II.

PROFILO ACCADEMICO DEL/DELLA/DEI/DELLE PROPONENTE/I – SHORT BIO OF PROPONENTS

Sélima Kébaili est sociologue, postdoctorante au Centre en études genre, Université de Lausanne. Elle a notamment publié dans *Ethnologie française*, *Archives de sciences sociales des religions* et *L'Année du Maghreb*.

Frédéric Vairel est Professeur de science politique à l'École d'études politiques, Université d'Ottawa. Il a récemment publié "Youth movements, youth in movements: cycles overlap and discontinuities after the February 20th movement in Morocco", *Globalizations* (avec P.-L. Beauchesne) et dirigé « Violences du passé, politique(s) au présent ? La justice transitionnelle comme passage « d'une histoire dans une autre » », *L'Année du Maghreb*, 2021, n° 26, II

INDIRIZZO/I EMAIL/EMAIL ADDRESSES:

selima.kebaili@gmail.com; fvairel@uottawa.ca

Introduction. Dés)ordres dans la justice transitionnelle : genre et politisation du traitement des passés violents après les soulèvements de 2011

Sélima Kébaili, Frédéric Vairel

Papier 1. Analyse de la mise en oeuvre de la politique de réconciliation nationale après la « décennie noire » en Algérie (1992-2002) : Le parcours d'Amina, « victime du terrorisme »

Morgane Jouaret, doctorante en sociologie,
Centre Emile Durkheim, Université de Bordeaux
morgane.jouaret@gmail.com

Pour interroger la place des femmes dans le processus de justice transitionnelle, cette communication propose de s'intéresser au parcours d'Amina, veuve d'un ancien policier assassiné à Alger en 1997 par les membres d'un groupe islamiste armé composé de neuf repentis, qui avaient bénéficié de l'ordonnance de la *Rahma* en 1995. Dans le contexte de la « décennie noire » en Algérie (1992-2002), ce premier recours à la justice pénale nationale prévoyait la clémence, individuelle et conditionnelle pour les combattants qui acceptaient d'abandonner la lutte armée et de rejoindre la vie civile. Dans le cadre d'un entretien ethnographique réalisé à Alger en octobre 2019, Amina fait le récit de sa trajectoire individuelle dans la société algérienne « post-décennie noire ». Son mari fait partie des victimes de ce que l'État algérien qualifie de « tragédie nationale ». Les gouvernements successifs de Liamine Zéroual (1994-1999) et d'Abdelaziz Bouteflika (1999-2019) ont négocié la reddition des groupes islamistes armés et organisé une politique de réconciliation nationale entre 1995 et 2006. Dans ce cadre, Amina et sa fille sont considérées comme « victimes du terrorisme islamiste » et bénéficient d'une indemnisation économique. En faisant le récit de son parcours, Amina porte un regard singulier sur le processus de justice algérien et surtout, sur les effets de ce mode de traitement du passé sur sa trajectoire individuelle et familiale. C'est l'analyse des ressources mobilisées par Amina dans la société algérienne post-conflit qui fera l'objet de cette communication. Le regard qu'elle porte sur le processus de justice fait émerger les limites de la politique de réconciliation nationale algérienne, caractérisée par la dépolitisation des oppositions, l'amnistie et l'amnésie à l'égard des violences du passé.

Papier 2. Les femmes de prisonniers politiques au Maroc face à la justice transitionnelle

Joseph Hivert, Post-doctorant du Fonds National Suisse

Institut français du Proche-Orient, Beyrouth

Joseph.hivert@unil.ch

À partir du milieu des années 1990, s'ouvre au Maroc un cycle de mobilisations contre les exactions et crimes d'État. Ces mobilisations débouchent sur l'installation par le roi Mohammed VI, en janvier 2004, de l'Instance équité et réconciliation (IER), chargée de faire la lumière sur les disparitions forcées, les détentions arbitraires et autres violations graves des droits de l'homme perpétrées durant les « années de plomb » (1956-1999). Cette communication souhaite appréhender le processus de justice transitionnelle au Maroc sous l'angle des mobilisations qui ont émergé à partir des années 1990 pour contester la politique d'amnésie par indemnisation proposée par le régime pour régler le dossier des « années de plomb ». Elle propose plus précisément d'aborder ces mobilisations à partir d'un groupe d'acteurs donné : les épouses de détenus politiques (marxistes-léninistes essentiellement). Il s'agit de porter le regard sur la façon dont ces femmes, qui ont été ciblées par la violence politique au cours des années 1970 et 1980 et qui se sont engagées dans le Mouvement des familles de détenus politiques, ont contribué à politiser le processus de justice transitionnelle au Maroc en contestant les mises en récit officielles du passé et en cherchant à faire exister et reconnaître comme victimes de la répression les épouses, filles et sœurs de prisonniers politiques ou de disparus. En analysant leurs modes d'action (*sit-in*, commémorations) mais aussi les récits à caractère autobiographique que certaines d'entre elles publient pour restituer leur « vérité subjective » en tant que victimes, cette communication montrera comment ces femmes disputent au régime le monopole de la production de l'histoire de la répression et participent ce faisant à la construction d'une histoire « en simili » (Lefranc et al., 2008).

La communication reposera sur des données empiriques récoltées dans le cadre d'un travail de thèse qui a porté sur les générations militantes au Maroc et sur la transmission intergénérationnelle des dispositions contestataires en situation autoritaire. Elle s'appuiera sur une quinzaine d'entretiens biographiques réalisés entre 2012 et 2016 avec des femmes de détenus politiques ainsi que sur quelques récits autobiographiques publiés par ces enquêtées au début des années 2000.

Papier 3. L'importance de l'approche genre dans le processus de justice transitionnelle en Tunisie

Emna Sammari, Doctorante en droit public

Université de Tunis

emna.samari@gmail.com

Travail, liberté et dignité « Shugul, hurriya, karama wataniya », un appel à la dignité et à la justice s'est répandu à travers le pays et a uni les tunisiens, femmes et hommes, pour protester contre le régime de Ben Ali. Un régime corrompu, caractérisé par l'oppression de l'opposition, des libertés, des médias muselés par le pouvoir et une société civile quasi absente.

Cette vague de protestations qui a chassé Ben Ali du pouvoir a été déclenchée 17 décembre 2010 par l'immolation devant le siège du governorat d'un jeune vendeur à la sauvette, Mohammed Bouazizi, qui s'est vu confisqué ses marchandises (des fruits et des légumes) par des policiers. Son décès a conduit à l'éruption d'une vague de colère et de mouvements de protestation contre les inégalités sociales, la marginalisation, le chômage et la corruption flagrante. C'est dans ce cadre que la révolution tunisienne a vu le jour.

L'éviction du président Zine el-Abidine Ben Ali du pouvoir ne s'est pas déroulée sans violence : des dizaines de personnes ont été tuées et d'autres blessées principalement en raison de la répression du soulèvement populaire par les forces de sécurité.

Depuis 2012, l'État tunisien s'est engagé dans un processus officiel de justice transitionnelle. Mais en fonction de ses équipes dirigeantes, il s'est montré soit pusillanime, soit hostile aux principes sous-tendus par la JT.

Selon les expériences comparées, les mécanismes de la justice transitionnelle peuvent fonctionner soit, en marge des institutions ordinaires de l'État, soit à travers ses institutions. Clairement, tout dépend de la volonté de l'État. Il peut choisir de reconnaître les crimes contre l'humanité commis contre son peuple tout comme il peut choisir de les ignorer et de tourner la page sur ce passé. S'il choisit de reconnaître publiquement ces crimes, de les dévoiler et de travailler pour la mise en œuvre de garanties de non-répétition, alors le futur pourrait être meilleur que le passé dans le sens où ces mécanismes permettraient d'atteindre une réconciliation nationale concrète. En général, au milieu des conflits, il y a toujours un groupe des personnes dont les droits sont susceptibles d'être violés d'une manière spéciale notamment les femmes et les enfants. La question qui demeure, cependant, est celle de la place de l'approche genre dans le processus de justice transitionnelle.

Adopter une approche genre dans le processus de justice transitionnelle signifie mettre l'accent sur l'impact des violations exercées sur les femmes et ceci est très important pour ouvrir la voie à une transition pacifique et à une stabilité durable. En effet, adopter une approche genre a pour but la réalisation d'une transformation sociale en contribuant au renforcement du droit aux femmes d'accéder aux mécanismes de la justice transitionnelle, et à l'obtention d'une voix et une mémoire historique.

Parmi les 43 commissions de vérité adoptées pour rechercher la vérité des violations des droits de l'homme, quelques-unes seulement ont vu leurs mandats et leurs recommandations pour la réparation et la réforme institutionnelle être interprétés et appliqués en tenant en compte les dommages que les femmes ont soufferts, notamment l'Instance Tunisienne de Vérité et de Dignité (IVD).

Selon le contexte tunisien, les femmes tunisiennes ont subi des violations propres à leur statut de femme. Elles ont été victimes « directes » des mêmes violations subies par les hommes. Mais la majorité des victimes femmes dans l'histoire des abus des droits de l'Homme du pays, sont les femmes qui ont subi des violations d'une manière « indirecte » en tant que mères, épouses, sœurs et filles des hommes détenus ou disparus.

En effet, au niveau de la législation, la loi organique n°53-2013 relative à l'instauration et à l'organisation de la justice transitionnelle en Tunisie affirme la nécessité de prendre en considération les spécificités de genre aux différents niveaux de la justice transitionnelle, que ce soit au niveau de la recherche de vérité, la réparation, la redevabilité, la préservation de la mémoire et la réforme institutionnelle. Au niveau de la concrétisation de cet aspect, l'IVD veillait à affirmer et appliquer cette approche dans son mandat en créant un comité de femmes dont le rôle consiste à associer la spécificité de l'impact des violations exercées sur les femmes dans tous les niveaux du processus.

Dans ce cadre, ma présentation sera consacrée à l'étude de l'importance de l'approche genre dans le processus de la justice transitionnelle en Tunisie et précisément dans le travail de l'IVD.

Papier 4. Faire du genre, produire de la différence : quelques effets contradictoires des politiques d'intégration des femmes à la justice transitionnelle en Tunisie

Sélima Kebaili, Postdoctorante au Centre en études genre,
Université de Lausanne
selima.kebaili@gmail.com

La justice transitionnelle, ensemble de mécanismes destinés à pacifier et démocratiser les sociétés par la reconnaissance des victimes, a fait l'objet d'une mobilisation considérable d'organisations et d'ONG internationales en Tunisie post-révolution. L'inclusion spécifique des femmes victimes dans le processus a été abordée par des mesures institutionnelles, qui ont conduit à la mise en place d'un programme de genre par des agences des Nations Unies ou le Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ), ONG présente dans plus de 40 pays, ainsi que la création d'une sous-commission femmes dédié exclusivement à la réception et au traitement des dossiers des femmes victimes. Le « programme genre » s'appuie sur l'identification d'enjeux spécifiques concernant les femmes dans le monde arabe et des pratiques imbriquant des outils génériques internationaux d'intégration du genre pour y répondre. Ces programmes sont mis en place sur la base de représentations préconçues - en ce que les experts de l'aide internationale établissent leurs objectifs et les « besoins » des populations en amont de leur intervention - des expériences de souffrance des femmes dans le monde arabe. Ils utilisent, en outre, des outils génériques d'intégration de la dimension de genre pour y répondre. Cette communication s'appuie sur la proposition des deux sociologues Sarah Fastermaker et Candace West selon laquelle "faire du genre, c'est faire de la différence", et explore comment l'intégration de la dimension de genre dans la justice transitionnelle a contribué à créer de nouvelles formes de marginalisation des femmes victimes. Nous considérerons cette marginalisation du point de vue de nouvelles formes d'inégalités créées entre hommes et femmes victimes, mais aussi au sein du groupe des femmes victimes. Sur la base d'une observation ethnographique de la construction d'un mémorial mis en place par l'ICTJ et dédié à la répression faite à l'encontre des femmes, la communication explore plus spécifiquement comment l'intégration du genre dans la justice transitionnelle a d'abord eu pour effet de créer des relations de pouvoir au sein de la catégorie des femmes victimes, en imposant une distinction entre « victime ordinaire », visant à être sensibilisée à la cause de la justice transitionnelle, et « victime leaders », choisies pour mener à bien cette sensibilisation. Ensuite, la communication montre comment, le récit national du mémorial, exclue les femmes victimes du militantisme pour se consacrer à leur rôle en tant que mère, filles, et sœurs d'hommes victimes, perçus comme les authentique résistants du régime autoritaire tunisien.

Discussion et conclusion

Frédéric Vairel